

SAISON 2023-2024

RENOUVELLEMENT ADHESION avec attestation de santé

Bienvenue pour cette nouvelle saison. Voici la procédure à suivre pour l'inscription 2023-2024.

Inscription

- 1°- **Découper et compléter attentivement le bulletin d'adhésion ci-dessous.**
- 2°- **Joindre le chèque d'adhésion correspondant : règlement par chèque à l'ordre « les Goyeurs de Retz ».**
- 3°- **Certificat médical** : Vous avez fourni un certificat médical il y a moins de 3 ans. Il est donc encore valable, sous réserve de fournir l'**attestation personnelle de santé : annexe 2**. Pour cela, prenez connaissance du questionnaire de santé ci-joint (annexe 1). Si vous avez répondu **NON** à toutes les questions, bien vouloir **compléter, signer et joindre à votre bulletin d'inscription, l'annexe 2**. Si vous avez au moins 1 réponse **OUI**, il nous faudra un nouveau certificat médical.
- 4°- **Règlement Intérieur de l'Association** :
Dater et signer le bulletin d'adhésion après avoir pris connaissance du règlement intérieur des Goyeurs.
- 5°- **Remettre le tout à vos responsables de randonnées** :
 - **Le lundi** à Nicole BOURGINE, Bernard GOUY ou Pierre BILLAUD - **Le mercredi après-midi** à Monique GRAVOUIL ou Jean GIRAUD - **Le mercredi soir** à Bernard HERVE- **Pour la marche nordique** à Bernard HERVE ou Jean-Paul GRAVOUIL.

Ne seront pris en compte que les dossiers complets : bulletin d'adhésion, chèque et attestation de santé (Annexe 2).

Nous vous invitons à consulter les bulletins semestriels des randonnées proposées par l'association ainsi que notre site pour découvrir nos différentes activités et prendre connaissance des documents administratifs.

Le Bureau des GOYEURS

✂.....
Bulletin d'adhésion à rendre avant le 15 octobre 2023 - 1 coupon par adhérent

Adhésion avec certificat Attestation de santé --- Saison 2023 – 2024

Nom Prénom Né(e) le

Adresse complète :

Tél. portable Fixe : email

Cocher vos choix de randos : lundi mercredi après midi mercredi soir samedi nordique

Cotisation FFR : Licence / Responsabilité civile + Accidents corporels ----- **28 €**

Cotisation Les Goyeurs de Retz ----- + **7 €**

Total ----- **35 €**

Facultatif : Abonnement revue trimestrielle « Passion Rando » + 10 €/an soit un total de 45 €

Je déclare avoir pris connaissance du Règlement Intérieur des Goyeurs et m'engage à le respecter.

Le.....

Signature de l'adhérent :